Image not found or type unknown

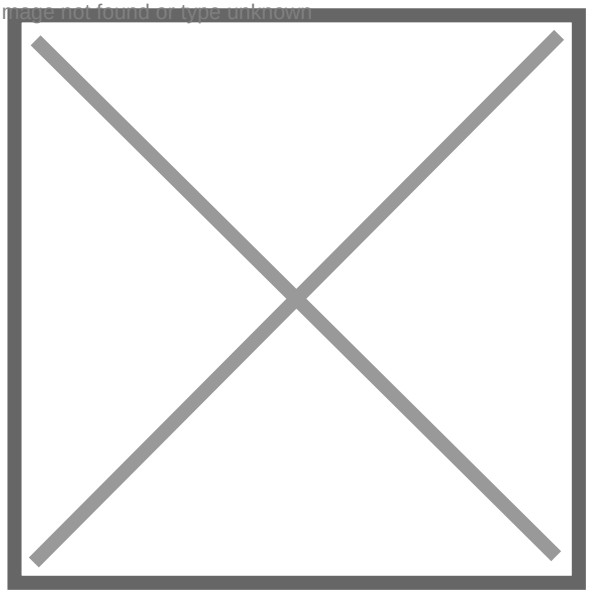

Pressions morales au travail

Par **ecorce29**, le **10/09/2014** à **01:23**

Monsieur

Après trois années d'absence suite à un accident et une formation en cif j'ai repris mon activité avec une reconnaissance de travailleur handicapé.
Mon employeur ainsi que la médecine du travail m'ont fait comprendre qu'ils ne s'y attendaient pas et qu'il faudrait mieux que je négocie mon départ car le poste n'était pas adapté d'après la médecine mais elle a quand même accepté en me faisant bien comprendre que moralement cela ne serait pas facile.
Au bout d'un mois j'ai du m'arrêter car mon employeur me faisait comprendre que je n'avais plus ma place en tant que tel, qu'il me fallait du temps et entretemps il avait mis une autre personne à mon poste qu'il souhaitait intégrer au mien en essayant de me faire craquer.
Après quelques mois d'arrêts j'ai décidé de reprendre et actuellement comme j'ai renouvelé mon mi temps thérapeutique ils me reprochent de mal faire mon travail et même vont jusqu'au point de m'empecher d'assumer mes fonctions. J'ai d'ailleurs signalé à la drh que j'avais été insulté par l'un de mes collègues qui ne respectait pas mon rang hiérarchique et m'a répliqué il faut voir les deux versions car l'un contre l'autre il y a des points noirs des deux cotes. Bref actuellement je suis convoqué à une réunion mais non officielle pour mettre au point certains aspects.
Ma question : puis je me faire assister lors de l'entretien ?
nous n'avons pas de délégué syndical
Que puis je faire pour cesser ces pressions psychiques qui me perturbent tous les jours ? car lorsque je retourne à ma poste le directeur entreprend de tout contrôler et ne me laisse pas agir alors que je connais mon poste depuis plus de six ans et que j'ai d'excellentes références d'autres employeurs. Je craque franchement je crie au secours quel cauchemar
pouvez vous m'aider ?
Merci

Par **moisse**, le **10/09/2014** à **09:43**

Bonjour,
Que votre employeur ne s'attende pas à votre retour, ou du moins qu'il ne l'espérait pas, je le comprends.
Seules les grandes entreprises peuvent garder un poste au chaud pendant des années.
Que le médecin du travail soit surpris par contre est étonnant, et qu'en outre il délivre un certificat d'aptitude tout en pensent le contraire l'est encore plus.
Vous pouviez donc contester cette aptitude auprès de l'inspecteur médecin du travail.
[citation]Bref actuellement je suis convoqué à une réunion mais non officielle pour mettre au point certains aspects.
Ma question : puis je me faire assister lors de l'entretien ? [/citation]
Non
Vous ne pouvez vous faire assister que lorsqu'une procédure prévoyant cet assistance est mise en œuvre.
Si vous pensez être victime d'un harcèlement, ce dont je ne suis pas certain, vous avez un article en en-tête de ce forum qui vous indique la démarche à accomplir.

Par **ecorce29**, le **10/09/2014** à **13:39**

Merci mais ces pressions qu'ils exercent sur mon activité pour essayer de me mettre en erreur que puis-je faire pour lutter contre cela?
De plus le médecin du travail m'indique que je ferais mieux d'essayer de négocier mon départ. Ce que je ne souhaite pas vraiment faire car ils en auraient tout le bénéfice non ?

Par **ecorce29**, le **10/09/2014** à **13:40**

Merci mais ces pressions qu'ils exercent sur mon activité pour essayer de me mettre en erreur que puis-je faire pour lutter contre cela?
De plus le médecin du travail m'indique que je ferais mieux d'essayer de négocier mon départ. Ce que je ne souhaite pas vraiment faire car ils en auraient tout le bénéfice non ?

Par **ecorce29**, le **10/09/2014** à **13:40**

Merci mais ces pressions qu'ils exercent sur mon activité pour essayer de me mettre en erreur que puis-je faire pour lutter contre cela?
De plus le médecin du travail m'indique que je ferais mieux d'essayer de négocier mon départ. Ce que je ne souhaite pas vraiment faire car ils en auraient tout le bénéfice non ?

Par **ecorce29**, le **10/09/2014** à **13:41**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Merci mais ces pressions qu'ils exercent sur mon activité pour essayer de me mettre en erreur que puis-je faire pour lutter contre cela?
De plus le médecin du travail m'indique que je ferais mieux d'essayer de négocier mon départ. Ce que je ne souhaite pas vraiment faire car ils en auraient tout le bénéfice non ?

Par **moisse**, le **10/09/2014** à **14:49**

Hello,
La pression c'est celle que vous avez utilisé pour appuyer 4 fois sur la touche "envoi".
Je ne sais quoi vous dire sur cette pression, sinon qu'un employeur a le droit de contrôler le travail de ses subordonnées, c'est même un devoir.
La limite entre contrôle sévère pour un agent après une longue absence et des pratiques assimilables au harcèlement est une affaire de point de vue.
Soit vous persistez, faites le gros dos en espérant qu'au fil du temps tout va redevenir normal, soit vous tentez d'obtenir un rupture conventionnelle.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés